

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023-110 du 30 mars 2023

portant nomination des officiers de la gendarmerie nationale
au titre de l'année 2023 (2^{ème} trimestre 2023).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 10-2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu la loi n° 5-2022 du 26 janvier 2022 portant rattachement de la gendarmerie nationale au ministère en charge de la sécurité ;

Vu l'ordonnance n° 5-2001 du 5 février 2001 portant organisation et fonctionnement de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2001-193 du 11 avril 2001, tel que modifié et complété par le décret n°2016-322 du 1^{er} décembre 2016 portant création du comité de défense ;

Vu le décret n° 2018-361 du 28 septembre 2018 tel que modifié et complété par le décret n°2021-148 du 13 avril 2021 portant avancement dans les forces armées congolaises et la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1879 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local ;

Vu le décret n°2022-1931 du 30 décembre 2022 portant inscription au tableau d'avancement des officiers de la gendarmerie nationale au titre de l'année 2023 ;

Vu le décret n° 2023-52 du 24 février 2023 portant organisation du ministère de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} avril 2023 (2^{ème} trimestre 2023)

POUR LE GRADE DE : COLONEL

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- GARDE REPUBLICAINE

Lieutenant-colonel NGAKOSSO *h* Ghislain Romuald GRB *h*

B- DIRECTIONS GENERALES

Lieutenant-colonel TSONO Fortuné Pamphile DGSP *h*

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

I- GENDARMERIE NATIONALE

A- COMMANDEMENT

a) - CABINET COMGEND

Lieutenant-colonel KIMBA Elie CAB/COMGEND *h*

b)-GROUPE D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Lieutenant-colonel NGUIA Brave Davy GIGN *h*

b)-CONTROLE SPECIAL

Lieutenant-colonel OSSY-NINO *h* Christian DGAFB *h*

B- REGIONS DE GENDARMERIE

Lieutenant-colonel	LENGUEZIAL <i>B</i>	Brice Adolphe	RGPNR <i>B</i>
Lieutenant-colonel	ONIANGUE	Guy Noel	RGPOOL
Lieutenant-colonel	TCHOUO	Bertin	RGPNR

POUR LE GRADE DE : LIEUTENANT-COLONEL

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- GARDE REPUBLICAINE

Commandant	ENGAMBE	Serge Vincent de Paul	GR <i>B</i>
------------	---------	-----------------------	-------------

B- DIRECTIONS GENERALES

Commandant	OMBILI BOYENGA	Rostand Christel	DGSP <i>B</i>
------------	----------------	------------------	---------------

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

I- GENDARMERIE NATIONALE

A- COMMANDEMENT

a) - ETAT-MAJOR

Commandant	MOUNGUINA MOUSSOUNDA	Marien Charphyley	DPF <i>B</i>
Commandant	OBIAKOUA AYAYLAYAUD	Djeger	DPF

B- REGIONS DE GENDARMERIE

Commandant	KIBANGOU	Alain	RGPLT <i>B</i>
Commandant	MASSAMBA	Dieu Bénit	RGC

C- GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Commandant	MALALOU <i>B</i>	John Ander	PGGM <i>B/C</i>
------------	------------------	------------	-----------------

POUR LE GRADE DE : COMMANDANT

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I- STRUCTURES RATTACHEES AU PR

A- GARDE REPUBLICAINE

Capitaine	NIANGA	Raymond	GR
-----------	--------	---------	----

SECTION 2 : MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

I- GENDARMERIE NATIONALE

A- COMMANDEMENT

a)- ETAT-MAJOR

Capitaine	BANTSIMBA	Rigobert Emile	DDT
Capitaine	EBAMI-KING-SALA	Cédric	DOE

b)- GROUPE D'ESCADRONS DU GRAND QUARTIER GENERAL

Capitaine	MOUKOLO	Gotrand Godefroid	GE-GQG
-----------	---------	-------------------	--------

B- ECOLE DE LA GENDARMERIE

Capitaine	EYOKA	Benjamin	EGN
Capitaine	MIKALA	Léopold	EGN

C- REGIONS DE GENDARMERIE

Capitaine	KIMBASSA MBOKO	Vianey	RGBZA
Capitaine	LOUBA MANCI		RGK
Capitaine	MAKOSSO MFOUKA	André	RGN
Capitaine	ODINGANEME	Pamphile	RGCO

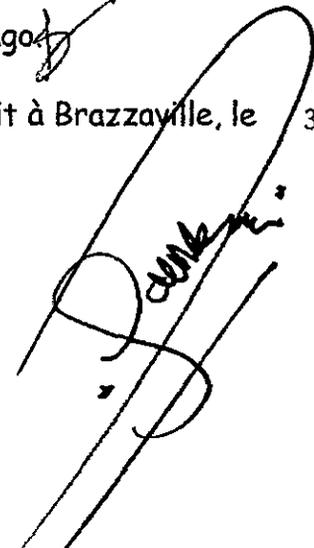
D- GROUPEMENTS DE GENDARMERIE

Capitaine	NGATSE	Anthony Ralph	GGF
Capitaine	TSIBA-KAMBA	Lazard	PGGM

Article 2 : le premier ministre, chef du gouvernement, le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo

2023-110

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2023


Denis SASSOU-N'GUESSO

Par le Président de la République,

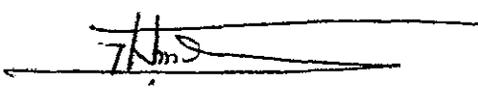
Le premier ministre, chef du gouvernement

Le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local


Anatole Collinet MAKOSSO


Raymond Zéphirin MBOULOU

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE